

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 501 263

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 81 04587

(54) Bloc béton à trois lames d'air.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). E 04 C 1/12.

(33) (32) (31) (22) Date de dépôt..... 5 mars 1981.
Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 36 du 10-9-1982.

(71) Déposant : FEVRIER Maurice André, résidant en France.

(72) Invention de : Maurice André Février.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire :

DESCRIPTION

La présente invention concerne les blocs béton utilisés en construction traditionnelle, permettant par sa forme et par un système de pose adapté, de supporter le plus facilement possible, toute isolation thermique connue : laine de verre, polystyrène expansé, projection ou injection de 5 produits isolants.

L'appellation Bloc Béton L Iso 434 permet d'identifier le produit :

- L indique la forme
- ISO correspond à l'abrégué d'isolation
- 4 correspond à 4 éléments porteurs
- 10 - 3 correspond à 3 opérations de montage
- 4 correspond à 4 éléments de finition

comme il sera indiqué plus loin.

Actuellement sur le marché de ce type de produits, nous connaissons :

- 15 - le bloc béton parallélépipédique traditionnel
- les blocs constitués en matière autre que le béton, de formes diverses, souvent très lourds, nécessitent pour leur assemblage, l'emploi de liants spéciaux très onéreux, demandent que la pose soit effectuée par des ouvriers spécialisés, sous peine de malfaçons et enfin réduisent le coefficient 20 thermique d'isolation.

L'isolation traditionnelle que nous connaissons actuellement, comporte un doublage dressé par l'intérieur qui est très souvent détérioré d'une part, par l'entreprise de maçonnerie en vue de l'accrocher aux murs porteurs et d'autre part, par les divers autres corps de métiers du bâtiment 25 pour faciliter le passage des tuyauteries et gaines.

Ce bloc béton qui comporte trois lames d'air, rend la construction une fois finie, parfaitement homogène et inaltérée de par l'isolation incorporée par l'extérieur (les blocs sont prévus tenon à gauche ou tenon à droite).

30 De plus, le système de montage est simple, ne nécessitant aucun produit spécial ou main d'œuvre hautement qualifiée.

Le résultat obtenu, permet d'avoir une construction très solide et une isolation parfaite à la portée de tous.

Les modalités de construction avec le bloc béton, peuvent être définies comme suit :

35 - au premier stade de montage (figure 1), la construction sera bâtie de la même manière sur deux rangs jusqu'à la finition du niveau à construire et en ayant soin de disposer les blocs béton régulièrement en aplomb les uns aux autres, ceci pour permettre une pose correcte et ajustée de l'isolation.

40 - au second stade du montage, on trouve la pose de l'isolation (figure 2)

Une pose correcte supprime un maximum de ponts thermiques compte tenu que la partie du bloc béton qui dépasse (tenon servant à fixer les parois de finition) est également prévue pour encastrer une isolation.

45 Par ailleurs, l'isolation classique (entre planchette et mur) pourra n'être réalisée qu'ultérieurement ne bloquant pas ainsi, la poursuite de la construction du bâtiment (toiture et aménagement intérieur).

Le système de pose prévu réalise une isolation par plaques de grandes dimensions, améliorant le coefficient thermique.

50 - le troisième stade du montage (figure 3) consiste à installer la paroi de finition par la pose de planchette à ergots adaptée pour se fixer au bloc en L auquel elles se lient parfaitement (deux joints creux de pose, situés sur les côtés du tenon, sont prévus à cet effet).

55 De plus, la pose est simplifiée puisqu'un autre orifice est prévu pour le passage d'une tige d'acier de faible diamètre.

Cette tige d'acier règle la position des blocs, et évite l'arrêt au montage dans les parois de faible épaisseur.

L'ergot prévu sur la planchette respecte le vide sanitaire nécessaire à l'isolation par laine de verre.

60 Enfin, l'utilisation de la planchette, constitue un excellent support pour apposer l'enduit de finition.

Le bloc béton présenté ci-dessus, objet de l'invention, simple et robuste, original, moins lourd que d'autres matériaux, permet en définitive, la construction de bâtiments par une main d'oeuvre pas nécessairement qualifiée et comportant une isolation traditionnelle par l'extérieur très efficace ; isolation pouvant être réalisée après la mise hors d'eau des bâtiments construits avec ce bloc.

Les délais de construction des bâtiments s'en trouvent de ce fait réduits, car les divers corps de métiers (notamment charpentiers, couvreurs, électriciens, carreleurs et plombiers), ne sont pas très souvent coordonnés.

REVENDICATIONS

1 Le bloc béton à trois lames d'air, tenon à droite ou tenon à gauche : sa forme en L (bloc principal et tenon, ce dernier comportant deux orifices : un pour l'isolation du tenon, un pour le scellement), conçu spécialement pour la pose d'isolation par l'extérieur.

2 Le bloc béton selon la revendication 1 caractérisé en ce que le moyen de pose et de scellement est constitué dans le tenon du bloc par un orifice destiné à recevoir une tige d'acier de faible diamètre.

3 Le bloc béton selon la revendication 1 caractérisé en ce que l'isolation est effectuée par l'extérieur grâce au tenon support de planchette par laquelle est réalisée l'isolation.

4 Le bloc béton selon la revendication 1 caractérisé en ce qu'il comporte trois lames d'air.

5 Le bloc béton selon la revendication 1 caractérisé par un orifice rectangulaire dans le tenon, en retrait de l'orifice de scellement, permettant de réaliser une isolation du tenon dépassant.

6 Le bloc béton selon la revendication 1 caractérisé par deux joints creux de pose de planchette à ergots situés de chaque côté du tenon à même distance du bloc principal.

7 Le bloc béton selon la revendication 1 caractérisé en ce que le tenon peut être situé à droite ou à gauche du bloc principal.

PLANCHE 1/3

FIG. 1 POSITION DU BLOC L DANS LA CONSTRUCTION DU MUR PORTEUR

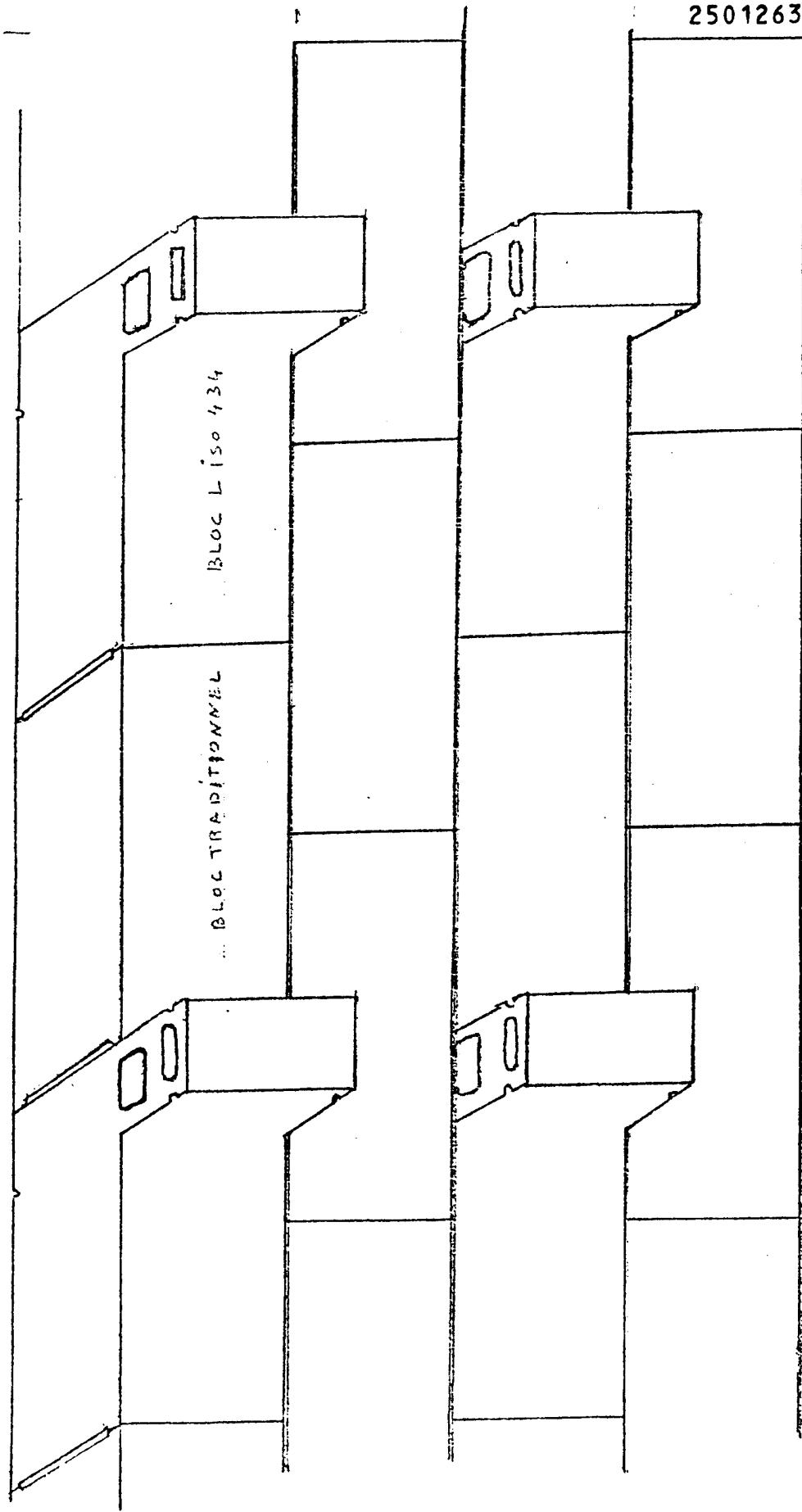
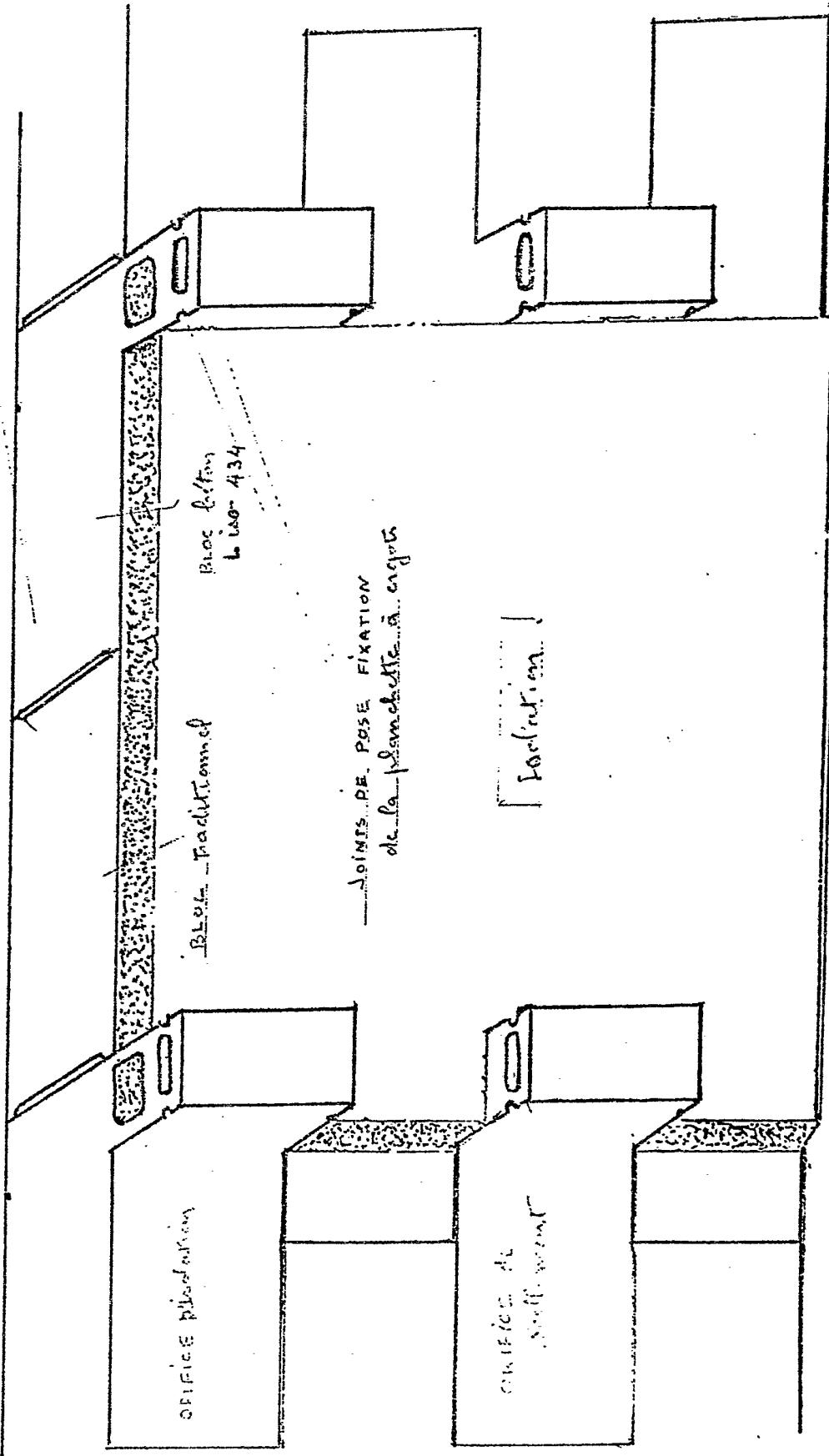


FIG. 2 MISE EN PLACE DE L'ISOLATION

INTÉRIEUR DU BÂTIMENT



2501263

PLANCHE E-3/3

FIG. 3 COUPE DU MUR TERMINÉ

